

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-005799

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3265

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Noufissa MEKOUAR Veuve Farid ACHOUR

Date de naissance :

20/02/1952

Adresse :

Résidence Oulfa - Ile 4 - Maison 18 -
Kassabat El Kheir - HARHOURA

Tél. 0661327412

Total des frais engagés :

350,60

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Ptosis

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22.12.83	C 3		300,00	وقايم موطبي Professeur Mouloud Ouardouzi Spécialiste en Radiologie 61 Bis, Rue Okakidien, Agdal, Rabat Tél.: 05 37 77 27 37 - 05 52 66 21 77 INPE : 101107654

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ROCHE BLANCHE Av. Mly. Abdellah, Villa Reucaina. Marhouha - Tel.: 05 37 74 47 07. ICE : 002141303000020 T.F. : 91303024 - INPE : 102050803	22/12/83	50,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

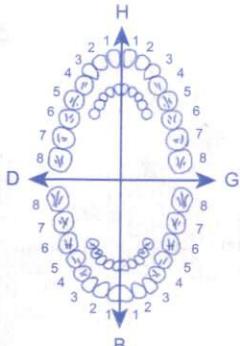
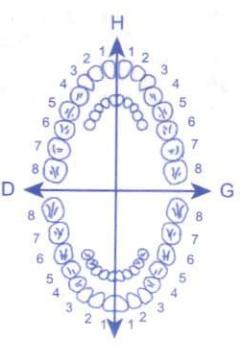
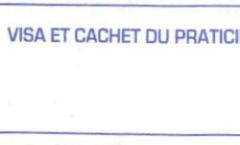
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	H	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE	CCEFFICIENT DES TRAVAUX	MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 21433552 00000000 00000000		
	D	00000000 00000000 35533411 11433553		
	B			
	G			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	H	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION
	H			
	D			
	B			
	G			

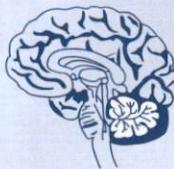
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ouafa Mouti

Ex Professeur A. au CHU
Avicenne de Rabat

Spécialiste en Neurologie
EEG - EMG - EEG Vidéo



دكتورة مطعيم وفاء

دمة مساعدة بكلية الطب سابقا
إختصاصية في أمراض الجهاز العصبي والدماغ
التخفيط الكهربائي للدماغ
التخفيط الكهربائي للأعصاب

INPE : 101107654

Rabat, le : 22.12.2023

Mme MEKOUAR Noufissa

-PRINCI B FORT

1 à midi, pendant 1 mois.

50, 60

PHARMACIE ROCHE BLANCHE
Av. Mly. Abdellah, Villa Roucaina
Harhouha - Tél.: 05 37 74 47 07
ICE : 002141303000020
IF : 91309824 - INPE . 102050903

Pr MOUTI Ouafa

د. وفاء موظي
Professeur MOUTI Ouafa
Spécialiste en Neurologie
61 Bis, Rue Oukaimden, Agdal, Rabat
Tél.: 05 37 77 27 37 - 06 62 66 21 77
INPE : 101107654

PHARMACIE ROCHE BLANCHE
Av. Mly. Abdellah, Villa Roucaina
Harhouha - Tél.: 05 37 74 47 07
ICE : 002141303000020
IF : 91309824 - INPE . 102050903

PHARMACIE ROCHE BLANCHE
Av. Mly. Abdellah, Villa Roucaina
Harhouha - Tél.: 05 37 74 47 07
ICE : 002141303000020
IF : 91309824 - INPE . 102050903



Scannez moi



101107654

61، مكرر زنقة جبل أوكيمدن - الطابق الأرضي، رقم 1 - أكدال - الرباط - الهاتف 37
61 bis, Rue jabal Oukaimden, (Rez de chaussée) Appt. 1-Agdal - Rabat - Tél.: 05 37 77 27 37
Gsm : 06 62 66 21 77 - E-mail : ouafamouti@yahoo.fr

Pharmacie ROCHE BLANCHE - Temara (New) (NEW)

Khaoula LOUGRAT

0537744707



Facture N° FAC-45750

Date : 22/12/2023

Maroc

Nafissa MEKOVAR

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
PRINCIB FORT CO 50/250MG/MG B30 COMP	1	50,60	2	50,60

Code de TVA	1	2	3	Total HT	47,29 DHS
Taux	0%	7%	20%	TVA	3,31 DHS
Montant (DHS)	0	3,31	0	Total Organisme	0 DHS
				Total Client	50,60 DHS
				Total	50,60 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : cinquante DHS et soixante centimes

PHARMACIE ROCHE-BLANCHE
Av. Mly. Abdellah, Villa Roucaina
Harhoura - Tél.: 05 37 74 47 07
ICE : 002141303000020
IF : 91309824-INPE.102050903

IF : 91309824 ICE : 002141303000020

Tel : 0537744707

Adresse : av moulay abdellah villa roucaina harhoura, temara